

PROTOCOLE DE DISPENSES ET ALLEGEMENTS

SOMMAIRE

DEFINITIONS.....	2
Dispense	2
Allègement.....	2
PROCEDURE D'ALLEGEMENT / DISPENSE.....	2
Information	2
Demande	2
Etude de la demande.....	2
Parcours individualisé de formation	2
TABLEAU DES ALLEGEMENTS ET DISPENSES	3
1.1. Accompagnant Educatif et Social (version 2021)	3
1.2. Assistant Familial	6
1.3. Animateur Social.....	7
1.4. Moniteur Educateur	8
1.5. Educateur Spécialisé	9
1.6. Médiateur Familial.....	10
1.7. Surveillant.e de nuit.....	11
1.8. Maitresse de maison.....	13

Version	Date	Rédaction	Relecture
1	20/09/2021	JPN	SL
2	21/01/2022	JPN	SL/CT/CD
3	02/02/2023	JPN	FI
4	26/03/2024	JPN	CD
5	24/05/2024	CD	JPN

DEFINITIONS

La possession d'un titre ou d'un diplôme permet, dans certains cas prévus par les textes, la dispense ou l'allègement de domaines de formation ou de blocs de compétences.

Dispense

La dispense entraîne la validation du domaine de compétence correspondant sans avoir à passer les épreuves de certification s'y rapportant. Cela se traduit par une validation automatique des compétences.

Allègement

L'allègement permet de diminuer le volume horaire du domaine de compétences concerné, mais ne dispense pas des épreuves de certification afférentes au domaine. L'allègement ne valide donc pas les compétences du domaine.

PROCEDURE D'ALLEGEMENT / DISPENSE

Information

Les candidat.e.s sont informé.e.s de la possibilité de dispense et d'allègement lors de la confirmation de l'admission en liste principale / d'inscription.

Avant l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur parcours de formation et de leur expérience professionnelle.

Demande

Avant l'entrée en formation, le.la candidat.e peut formuler une demande écrite de dispense ou d'allègement de formation, au regard du référentiel de la formation visée et de son parcours antérieur, dûment motivée et justifiée par mail à accueil@etcharry.org en précisant l'objet « Demande d'allègement/dispense » et la formation visée.

En fonction de la demande, les justificatifs à transmettre sont : la photocopie du.des diplôme.s justifiant la demande, un auto-positionnement exposant l'acquisition des compétences par rapport au référentiel de la formation visée, une attestation de l'employeur de la durée d'emploi et des fonctions occupées, ...

Etude de la demande

Une commission se réunit pour étudier et statuer sur les demandes d'allègements et dispenses. Elle se prononce sur la recevabilité et la validité des demandes et propose un parcours individualisé de formation au.à la candidat.e.

Cette commission est constituée de la responsable de la formation visée et de la directrice d'ALTEA.

Parcours individualisé de formation

La proposition de parcours individualisé de formation est ensuite formalisée et signée lors d'un entretien entre la responsable de formation et le.la candidat.e. Les dispenses sont consignées dans le livret de formation de l'étudiant.e.

TABLEAU DES ALLEGEMENTS ET DISPENSES

1.1. Accompagnant Educatif et Social (version 2021)

	Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2016)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Diplôme d'Etat d'assistant familial	Diplôme d'Etat d'aide-soignant (ancienne version)	Diplôme d'Etat d'aide-soignant (nouvelle version)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (ancienne version)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (nouvelle version)
	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation		Allègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Equivalence du bloc de compétences	Allègement de formation	Equivalence du bloc de compétences

	Titre professionnel assistant de vie aux familles (version 2021)	Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CCS	Titre professionnel d'agent de service médico-social	Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales	Brevet d'aptitude professionnelle accompagnement soins et services à la personne	Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieux familial et collectif	Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance	Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance
	Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion	Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion	Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation			
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation			
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention							Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation

	Mention complémentaire aide à domicile	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne	Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes	Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural	Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural	Titre professionnel Assistant de vie dépendance
	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports	Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports	Ministère de l'agriculture	Ministère de l'agriculture	Ministère de l'agriculture	IPERIA
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Dispense de formation et de certification						Allègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification			

1.2. Assistant Familial

	Auxiliaire de Puériculture	Educateur Jeunes Enfants	Educateur Spécialisé	Infirmière Puéricultrice
	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>
DC1 : Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
DC2 – Accompagnement éducatif de l'enfant	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
DC3 – Communication professionnelle	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification

1.3. Animateur Social

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après obtient les unités capitalisables (UC) du BPJEPS spécialité « animateur » mention « animation sociale » suivantes :

	UC1	UC2	UC3	UC4
BEATEP spécialité « activités sociales et vie locale »	X	X	X	X
BEATEP « activités culturelles et d'expression » + une expérience de 200 heures dans le champ de l'animation sociale attestée par la ou les structures employeurs	X	X	X	X
BEATEP « activités scientifiques et techniques » + une expérience de 200 heures dans le champ de l'animation sociale attestée par la ou les structures employeuses	X	X	X	X
BPJEPS spécialité « animation sociale »	X	X	X	X
Diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur	X	X		
Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	X	X		
Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale »	X	X		
Baccalauréat professionnel ASSP « Accompagnement Soins et Services à la Personne »	X	X		X
Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien – option loisirs du jeune et de l'enfant			X	
Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien – option loisirs tous publics dans les sites et structures d'accueil collectif			X	
Titre professionnel d'animateur (trice) d'activités touristiques et de loisirs du ministère chargé de l'emploi	X			X
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC1 – UC2 - UC3 – UC4)	X	X		
UC5 – UC6 - UC8 – UC10 du BPJEPS spécialité animation sociale en 10 UC			X	
UC7 – UC9 du BPJEPS spécialité animation sociale en 10 UC				X

Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS spécialité « Animation Sociale » (BPJEPS en 10 UC), en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « animation sociale » (UC3 et UC4) du BPJEPS spécialité « animateur » sur demande adressée au directeur régional de la jeunesse, des sports, de la cohésion sociale ou au directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Celui-ci délivre une ou les deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.

Les unités capitalisables 1 et 2 (UC1 et UC2) sont transversales aux deux spécialités et à toutes les mentions du BPJEPS. Les unités capitalisables 3 et 4 (UC3 et UC4) sont obtenues uniquement au titre de la mention « animation sociale » du BPJEPS spécialité « animateur ». Les unités capitalisables par la voie de l'équivalence sont acquises définitivement.

1.4. Moniteur Educateur

	DE technicien de l'intervention sociale et familiale	DE Aide Médico-Psychologique	DE Assistant Familial	DE Auxiliaire de Vie Sociale	DE Accompagnant Educatif et Social	Titre professionnel de technicien médiation services
	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion
DF 1 - Accompagnement social et éducatif spécialisé		Allègement			Allègement	
DF 2 - Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé	Dispense	Allègement		Allègement	Allègement	
DF 3 - Travail en équipe pluri-professionnelle	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Dispense
DF 4 - Implications dans les dynamiques institutionnelles	Dispense	Allègement		Allègement	Allègement	Dispense

	Bac Pro services en milieu rural	Bac Pro services aux personnes et aux territoires	BEATEP spécialité activité sociale et vie locale ou BP JEPS animation sociale	Mention complémentaire Aide à Domicile	Bac Pro Services de proximité et vie locale	Bac Pro accompagnement soins et services à la personne
	Ministère de l'agriculture	Ministère de l'agriculture	Ministère de la jeunesse et des sports	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale
DF 1 - Accompagnement social et éducatif spécialisé			Allègement			
DF 2 - Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé				Allègement		
DF 3 - Travail en équipe pluri-professionnelle	Dispense	Dispense	Dispense	Allègement	Dispense	Dispense
DF 4 - Implications dans les dynamiques institutionnelles	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement

1.5. Educateur Spécialisé

Diplôme attesté	Durée de formation prévisionnelle	Allègements / dispenses possibles	Stages obligatoires et volume horaire à effectuer	Certifications obligatoires
Moniteur éducateur Niveau 4	2 ans	Cours correspondant aux connaissances socles des 4 domaines de compétences	Allègement de 16 semaines, Reste 1540h à effectuer	A réaliser en totalité
Assistant de Service Social Conseiller en Economie Sociale Familiale Educateur de Jeunes Enfants Educateur Technique Spécialisé Niveau 5 (Pour les formations engagées avant 2018)	2 ans	Allègements possibles sur l'ensemble des DC	Allègement de 16 semaines, Reste 1540h à effectuer	A réaliser en totalité
Assistant de Service Social Conseiller en Economie Sociale Familiale Educateur de Jeunes Enfants Educateur Technique Spécialisé Niveau 6 (Pour les formations engagées après le 1 ^{er} septembre 2018)	2 ans	Allègements possibles DC1 et DC2 conformément à l'article 1 de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances Dispenses de cours et de certifications DC3 et DC4 (550h)	Allègement de 16 semaines, Reste 1120h à effectuer	Certifications des DC1 et DC2
Licence professionnelle / Licence Sciences humaines et sociales Niveau 6	3 ans	Allègements possibles sur certains contenus disciplinaires à évaluer selon la licence obtenue	Aucun allègement /dispense, soit 2100h	A réaliser en totalité
Master 1 et 2 en sciences humaines et sociales Niveau 7	3 ans	Allègements possibles sur certains contenus disciplinaires à évaluer selon le master obtenu	Aucun allègement /dispense, soit 2100h	A réaliser en totalité

1.6. Médiateur Familial

	Licence / Master en Droit	Licence / Master en Psychologie	Licence / Master en Sociologie	Autre Licence / Master
Unité de formation contributive : Médiation familiale				Allègement
Unité de formation contributive : Droit	Dispense			Allègement
Unité de formation contributive : Psychologie		Dispense		Allègement
Unité de formation contributive : Sociologie			Dispense	Allègement

1.7. Surveillant.e de nuit

	Validations partielles automatiques						
	Qualification professionnelle de SNQ (avant 01/01/2015)	Qualification professionnelle de MM (avant 01/01/2015)	Qualification professionnelle de MM (après 01/01/2015)	DE Accompagnant Educatif et Social	DE Aide-Soignante	Surveillant visiteur de nuit SMS	TP Assistant de vie aux familles
Bloc 1 : Sécurité des personnes et des biens	X (sous réserve de la présentation SST-EPI)					X	
Bloc 2 : Accompagnement des personnes			X	X	X	X	X
Bloc 3 : Participation à l'équipe pluriprofessionnelle	X	X	X	X	X	X	
Bloc 4 : Spécificités du travail de nuit en établissement social, médico-social et sanitaire						X	

	Validations partielles automatiques							
	BEP Accompagnement soins et services à la personne	BEPA Services aux personnes	CQP Agent de prévention et de sécurité	Titre Moniteur d'atelier	DE Moniteur Educateur	DE TISF	Bac pro ASSP	Bac pro SAPAT
Bloc 1 : Sécurité des personnes et des biens			X					
Bloc 2 : Accompagnement des personnes	X	X		X	X	X	X	X
Bloc 3 : Participation à l'équipe pluriprofessionnelle	X	X		X	X	X	X	X
Bloc 4 : Spécificités du travail de nuit en établissement social, médico-social et sanitaire								

1.8. Maitresse de maison

	Blocs de compétences du Titre Maître de maison en secteur social et médico-social		
	Bloc 1 Adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et éco-responsable	Bloc 2 Accompagner les personnes dans les actes de la vie courante	Bloc 3 Participer à l'équipe pluri-professionnelle
Validations partielles automatiques avec les qualifications SN et MM			
Qualification professionnelle de Surveillant.e de Nuit Qualifié.e (Obtenue après le 01-01-15) ou CQP Surveillant.e de Nuit		X	X
Qualification professionnelle de Maître.sse demaison (Obtenue avant le 01-01-15)	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
Qualification professionnelle de Maître.sse demaison (Obtenue entre 2015 et 2019)	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	X
Validations partielles automatiques avec d'autres certifications professionnelles de niveau 3			
DEAES - Diplôme d'état Accompagnant éducatif et social (JO du 31/08/21)	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	X
Titre SVN – Surveillant Visiteur de Nuit		X	X
Titre ADVD - Assistant de vie dépendance	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	
Titre professionnel ADVF - Assistant de Vie aux Familles	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	

Titre professionnel ASMS - Agent de servicemédico-social	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
CAP ATMFC - Assistant(e) technique en milieuxfamilial et collectif	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
Mention complémentaire Aide à domicile	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	
CAPA - Services aux personnes et vente enespace rural	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP		
Validations partielles automatiques avec des certifications professionnelles de niveau 4			
DEAS – Diplôme d’Etat Aide Soignant			X
DEAP – Diplôme d’Etat Auxiliaire de Puériculture			X
DETISF - Diplôme d’Etat Technicien de l’intervention sociale et familiale	X Sous réserve attestations SST et EPI valides et HACCP	X	X
DEME – Diplôme d’Etat de Moniteur Educateur		X	X
Bac pro ASPP - Accompagnement, soins etservices à la personne		X	X
Bac pro SAPAT – Services aux personnes et auxterritoires		X	X

